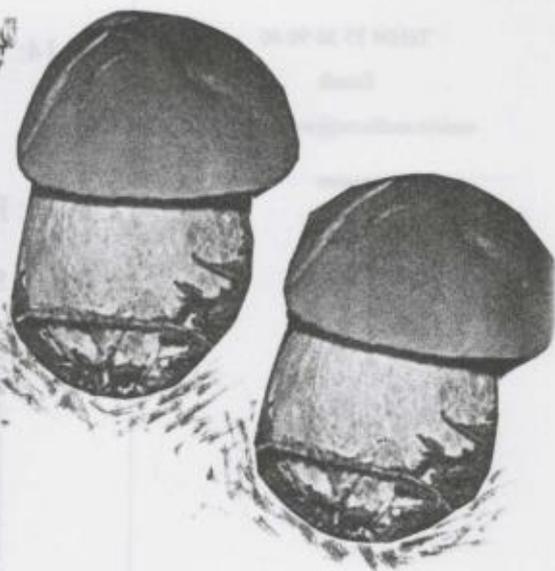


MALBOSC

Plaisirs d'automne !!!



OCTOBRE 2002

Octobre 2002

Mairie de MALBOSC

Ouverture au public

Lundi:

9 h - 12 h / 14 h - 17 h

Jeudi:

14 h - 17 h

Samedi:

9 h - 12 h

Tél: 04 75 36 90 40

Email:

mairie.malbosc@wanadoo.fr

- P. 1: Le mot de Mme le Maire
- P. 2: Conseil Municipal séance du 17 mai 2002
- P. 3: Conseil Municipal séance du 13 juin 2002
- P. 4: Conseil Municipal séance du 28 juin 2002
- P. 5: Conseil Municipal séance du 27 septembre 2002
- P. 6: Résultats des élections législatives
- P. 7: L'écobuage à travers les âges
- P. 8: Anniversaire ou rave-party?
- P. 9: Cimetière communal
« Faute de prédateurs, la chasse est indispensable », « le monde »
- P. 10:
} Le voyage à Carcassonne, Monsieur Prevel
- P. 11:
- P. 12:
} Denouzavou - La page des enfants de l'école
- P. 13:
- P. 14:
} Service d'eau potable: Quoi de neuf?
- P. 15:
- P. 16: Prévention des incendies
- P. 17: SICTOBA

Loto du CCAS le 10 novembre 2002
Avec le tirage de la tombola gratuite
à la salle des fêtes.

PETITE ANNONCE

Cours de sophrologie tous les jeudis à
18h00 à la salle des fêtes de Malbosc.

Octobre 2002

Le Mot de Mme le Maire

Chers Administrés,

Comme le chante si joliment Ferrat: « l'automne vient d'arriver ». Jour après jour les nouvelles couleurs s'installent et nous nous émerveillons devant ces panoramas magnifiques. Les randonneurs profitent de ces belles journées pour visiter notre région, la cham de Malbosquet est souvent choisie comme but de promenade mais il y en a bien d'autres à découvrir. Cette semaine, la brigade verte du SIDET ouvre un nouveau sentier: à partir des Escoussous, il débouchera au pont des Thomazes à la limite de la commune. C'est un ancien chemin que nos ancêtres empruntaient pour aller à Bonnevaux. Cela n'est pas facile car les genêts, la broussaille et les ronces ont pris possession du terrain, il faut retrouver les traces en s'aidant du cadastre mais quelle satisfaction lorsqu'on arrive au bout... merci à la brigade verte pour tout ce patrimoine qu'elle remet en valeur.

L'été a été doublement chaud: de nombreux touristes sur le chef lieu et le Mas ce qui a eu pour conséquence de vider le réservoir. On peut espérer que l'été prochain les camions-citernes n'auront pas à intervenir car l'interconnexion à partir d'Aubrias jusqu'au village sera réalisée. Le marché sera signé prochainement et des crédits européens viendront bien à propos nous aider financièrement.

Cette manne européenne pourra être sollicitée pour des extensions de réseau d'eau potable vers le bâti existant, (les demandeurs sont nombreux) pour la réalisation de l'assainissement, pour l'aménagement de la ruine de Gournier...« ya qu'à » instruire les dossiers et travailler à leur réalisation. Cependant, les travaux se poursuivent, le périmètre de protection de la Doue est fini ainsi que la cour de l'école où nous planterons les arbres en novembre.

Certains dossiers sont en instance car les entreprises se font attendre... Le Congrès des maires de l'Ardèche s'est tenu aux Vans. On nous a beaucoup parlé d'intercommunalité, de la solidarité, de la décentralisation dont la deuxième étape est en préparation. Concrètement, qu'advient-il des petites communes sans ressource propre? Si la solidarité s'exerce on peut espérer...J'en doute un peu, cela conduira à des réformes en profondeur, modernisation du système fiscal, accompagnement financier de la décentralisation, mais dans quelle mesure? Nous dépendons déjà de l'Etat à travers les aides que nous sollicitons pour chaque opération à réaliser. Notre tâche en sera-t-elle facilitée? L'avenir nous le dira!

Vers quelle communauté de communes irons-nous?

Probablement celle qui se constituera autour des Vans où d'ailleurs la communauté de Jalès nous rejoindra. Beaucoup d'interrogations direz-vous?, c'est vrai, mais une certitude cela ne sera pas avant le 31 décembre. Dans l'attente de ces changements, je souhaiterais un peu plus de civisme, un peu plus de conscience professionnelle, que nous tirions le char ensemble et dans la même direction.

Votre Maire
Alice ICARD



17 mai 2002
20H30



COMPTES RENDUS DE SEANCES

PRESENTS: tous les conseillers en exercice, sauf Bernadette FILLON et Maria SANZ, excusées.

SIDET

Une délibération est prise pour entériner l'augmentation du taux de la contribution au SIDET, passant de 1% à 1,15%. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le taux de 1,15 % qui sera appliqué à l'ensemble des bases d'imposition de la commune.

public, décider de soumettre au Régime Forestier les terrains en cause dès qu'ils seront acquis.

Divers

Carte communale, rendez-vous à prévoir avec la Direction Départementale de l'Équipement.

SDE 07: renforcement du réseau sur la ligne de l'Habitarelle

Sud PTT: motion pour soutenir le service public.

Constitution du bureau de vote pour les élections législatives des 9 et 16 juin 2002.

La séance est levée à 23 heures.

- SIDET.
- Coordination Sécurité et Protection de la Santé.
- Acquisition de terrains forestiers.

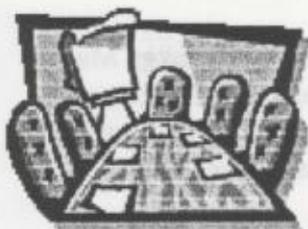
Coordination Sécurité et Protection de la Santé

Dans le cadre de la mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé, relative aux travaux de réhabilitation du bâtiment communal (presbytère), deux propositions d'intervenants ont été faites. La société IDE est retenue comme coordonnateur. Délibération est prise à l'unanimité pour confier la mission de coordination à la société IDE, au tarif de 1503,67 € TTC.

Projet d'acquisition de terrains forestiers par la commune (Gournier)

Une délibération est prise à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention de 30% du montant global de l'acquisition des parcelles de Gournier auprès du Conseil Général, et de 20% auprès de l'Etat; autoriser Madame le Maire à signer au nom de la Commune les documents notariés afférents à ces acquisitions, à procéder à la signalisation conditionnant l'action de l'aide de l'Etat et à garantir l'ouverture des terrains au

2002

13 JUIN
14H00

PRESENTS: tous les conseillers sauf , Bernadette FILLON, excusée.

Avant de mettre en œuvre ce document, le conseil a souhaité être informé. Monsieur DAGORN de la direction Départementale de l'Équipement de Privas est venu pour nous présenter les documents d'urbanisme existants: PLU et carte communale.

Petits rappels d'Histoire

Le permis de construire a été instauré par le régime de Vichy. Après guerre, certaines règles ont été affinées: pour obtenir le permis, il fallait bénéficier 1° règle: d'une distribution d'eau et de voie correcte, et, 2° règle: ne pas gêner les voisins d'où recul des murs.

Dans les années soixante sont instaurées les ZUP et leur cortège d'immeubles. La fin des années soixante voit l'explosion des constructions de maisons individuelles. Les terrains sont déclarés constructibles sauf en cas d'habitat dispersé, d'atteinte au paysage, de nuisance ou de gêne du voisinage.

En 1970 est créé le P.O.S (Plan d'Occupation des Sols). C'est un outil local.

Depuis 1980 et la décentralisation, le territoire français est inconstructible sauf dans les parties actuellement urbanisées.

La loi montagne insiste sur le fait que les constructions doivent se faire en continuité avec le bourg, le village ou le hameau.

La loi du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) précise que les communes peuvent opter pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui présente un projet de développement (proposition de terrains équipés transmise au Préfet pour approbation) ou pour une carte communale, document d'urbanisme simplifié.

Actuellement

Ici en fait: manque d'équipement, réelle dépression foncière et loi montagne sur la continuité réduisant le champ d'action à une peau de chagrin. Le coût engendré par l'élaboration d'un PLU est injustifié au regard du nombre de permis de construction nouvelle demandé (environ un par an).

La carte communale peut constituer une première approche de planification utile. Elle suppose malgré tout que soit en place un certain nombre de schémas (schéma d'assainissement notamment).

A noter que sont de plus en plus pris en compte:

- le risque d'incendie engendré ou couru par une construction. La vérification de la desserte incendie et l'enlèvement de bois au maximum, pour la sécurité, sont des préalables. Un rayon de 50 mètres autour de la construction concerne le débroussaillage à charge du propriétaire de la maison que les terrains lui appartiennent ou pas.
- Une éventuelle atteinte à l'intérêt des lieux (surveillé par la Commission des sites).
- La sécurité et la salubrité publique (il faut être à 100 mètres d'une installation classée type élevage...)
- Le financement des équipements (commune et syndicats pour réseaux EDF et eau...)
- Le développement durable: le coût de transports, les espaces investis.

Le coût d'une carte communale est de 13 720 euros, dont 25% à la charge de la commune. En raison de ces coûts et du nombre très réduit de demandes pour constructions nouvelles, Monsieur DAGORN conseille que la commune s'en tienne au Règlement National d'Urbanisme, les permis de construire seront examinés au coup par coup dans le respect des lois en vigueur.

Séance consacrée à la carte communale

2002

PRESENTS: tous les conseillers en exercice, sauf Mme Elisabeth HOURS, Mme Maria SANZ, Mr Bernard AGNIEL et Mr Robert CHAMBOREDON, absents excusés.

28 juin
20H30



Droit de licence sur les débits de boissons.

Le Conseil Municipal décide par délibération de fixer le montant des droits de licence sur les débits de boissons à la somme de 10 €.

Récupération des emballages ménagers

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de signer la Convention confiant au SICTOBA la récupération des emballages ménagers.

Exonération ou abattement sur les quatre taxes locales.

Le Conseil Municipal reconduit pour 2003 les modalités d'établissement des bases d'imposition retenues pour 2002, sans décider de nouvelles exonérations ou suppressions d'exonération.

Projet d'interconnexion AEP Aubrias / Chef lieu.

Le Conseil Municipal approuve le projet dressé par la DDAF ainsi que le dossier de consultation des entreprises, et autorise Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de ce dossier.

- Débit de boissons.
- Taxes directes locales.
- Récupération des emballages ménagers.
- Interconnexion Aubrias / Chef lieu.

La séance est levée à 22 heures.

DONS AU CCAS

Anonyme	: 20 €
Mr Pierre LOUCHE	: 15 €
Mme CLAIRON À Marguerittes	: 15 €
Mr Jean PREVEL	: 40€

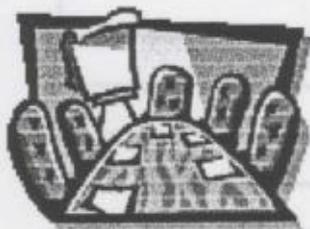
ETAT-CIVIL

- Décès de Monsieur Claude LAUBIN à Villeurbanne le 19 août 2002.
- Naissance de Camille fils de Marie ALLEGOT (La Chaze) et de Antony BATIER à Bonnevaux.
- Naissance de Jonas KUCAN FERRIER le 25 août 2002 à Abeau.

PRESENTS: tous les conseillers sauf , Andrée NADAL, excusée.

2002

27 Septembre
20H30



Ordures ménagères

Pour respecter la mise en conformité du financement du service d'élimination des ordures ménagères avec la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal décide le retrait de la commune du SICTOBA en vue de reprendre la compétence pour le traitement des O.M. après l'achèvement de la procédure de retrait, la compétence relative au traitement des O.M. sera transférée au SICOM de Granzon et Claysse.

Délégué à la Défense

En vue de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne, et conformément à la nouvelle directive, le Conseil Municipal décide d'instaurer une nouvelle fonction de conseiller municipal en charge des questions de défense. Mme Icard, maire, est désignée déléguée à la Défense.

Piscine intercommunale

Dans le cadre du Contrat Global de Développement, le Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale étudie le projet d'une piscine couverte intercommunale. Le secteur retenu pourrait être Lablachère, point central. L'accès sera gratuit pour les scolaires.

Afin de pouvoir définir les participations de chaque commune, le SMAM pour mener à bien ce projet, sollicite l'avis de la commune de Malbosc. Le Conseil Municipal donne son accord de principe, dans les limites des possibilités budgétaires, au projet de piscine couverte intercommunale.

Virement de crédit M49

Les crédits prévus pour certaines opérations au budget 2002 étant insuffisants, le Conseil Municipal décide d'effectuer un virement de crédits du compte 006 (autofinancement) au compte 6152 (Entretien et réparation) pour un montant de 800.06 €.

Admission en non-valeur

Monsieur le receveur municipal a transmis à Mme le Maire un état des sommes non susceptibles de recouvrement sur l'exercice 1994. Après avoir engagé toutes les mesures légales en son pouvoir, Monsieur le Trésorier demande au conseil municipal d'admettre en non valeur la somme de 135,52 €.

Après délibération, le conseil municipal décide d'affecter cette somme sur l'article 654 (pertes sur créances irrécouvrables) pour l'exercice 2002, sur la comptabilité M14.

Demande de subvention sur le Programme Objectif 2 (FEDER)

Mme le Maire fait part au conseil municipal du montant estimatif des travaux pour l'interconnexion Aubrias/Chef lieu qui s'élève à 280 000 €. Elle propose de solliciter une subvention sur le Programme Objectif 2 Rhône-Alpes (FEDER). Après délibération, le conseil municipal mandate Mme le Maire pour effectuer les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Règlement d'eau potable

Mme le Maire informe les conseillers de l'utilité pour la commune de se doter d'un règlement régissant les conditions de fourniture d'eau potable. Après avoir pris connaissance du projet, le conseil municipal approuve le règlement proposé et charge Mme le Maire de veiller à son application.

Redevance pour Edf

Conformément au décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, le conseil municipal décide de fixer le montant de la redevance au taux maximum soit 153 €.

Création d'un centre de consultation aux Vans

Suite à la sollicitation du Comité Urgence Santé, Mme le Maire, présente au conseil municipal le projet de création d'un centre de Consultations Non Programmées équipé d'un matériel de radiologie à l'hôpital des Vans. Cette structure vitale, prévue au Schéma Régional Sanitaire est absolument nécessaire à nos populations vu l'éloignement des Centres Hospitaliers d'Aubenas et Alès.

Le conseil municipal, après délibération, approuve ce projet et demande aux autorités de tutelle qu'une suite favorable soit donnée à ce dossier.

Divers

Dans le cadre de la mise en place du tri sélectif des déchets ménagers, le SICTOBA demande à chaque commune de désigner un interlocuteur qui fera le relais avec la population. Melle Elisa Marcelin s'est portée volontaire pour la commune de Malbosc.

Fête du Parc Naturel Régional: le 6 octobre 2002 à JAUJAC.

Route de Malbosquet: la DDE va préparer un plan en vue de la prévision d'aires de croisement, ce qui permettra de contacter les propriétaires concernés.

- Ordures ménagères
- Délégué à la Défense
- Piscine intercommunale
- Virement de crédit M49
- Admission en non-valeur
- Subvention sur le Programme Objectif 2 (FEDER)
- Règlement eau potable
- Redevance pour EDF
- Création d'un centre de consultation



RESULTATS DES LEGISLATIVES A MALBOSC

PREMIER TOUR

Inscrits prévus:	177
Inscrits:	172
Abstentions:	45
Votants:	127
Blancs/nuls:	1
Exprimés:	126.

Candidats	Voix
M. FLORY JEAN-CLAUDE	17
M. BRUCHET GERARD	3
Mme. LARGERON COLETTE	7
Mme. LAURENT SUZANNE	17
M. PINTA FREDERIC	2
Mme. ARNOU-DUFLOT ODILE	16
M. CHAGNOL JEAN-CLAUDE	0
M. BROTTES BERNARD	3
M. LAFFRAT PATRICK	0
M. ALAIZE STEPHANE	45
M. DELAUCHE HENRI	11
Mme. GOLAY GILBERTE	1
M. EGAL BERNARD	1
M. LEYNAUD GERARD	0
M. COMTE GABRIEL	3
M. ARSAC THIERRY	0

DEUXIEME TOUR

Inscrits prévus:	177
Inscrits:	172
Abstentions:	59
Votants:	113
Blancs/nuls:	4
Exprimés:	109

	NOMBRE DE VOIX
M. FLORY JEAN-CLAUDE	28
M. ALAIZE STEPHANE	81



L'écobuage à travers les âges

Midi libre du 10 février 2002

Feu et agriculture. Déjà, au néolithique...

Une pratique ancestrale, disent les partisans de l'écobuage, cette utilisation du feu pour dégager des espaces ou aménager - voire fertiliser - des terres à cultiver. C'est ce que l'on a entendu récemment dans les Pyrénées, après quelques débordements de taille par les flammes.

Dans sa version débroussaillage par le feu, l'écobuage est une technique de berger. Ces feux - soumis à déclaration quand ce n'est pas à autorisation - volontairement allumés, s'échappent lorsqu'ils sont mal maîtrisés et ravages des milliers d'hectares, tuant parfois.

Les agriculteurs, quant à eux, revendiquent une ancienneté quasiment originelle, remontant au néolithique, il y a quelque 7 000 ans, dans les régions tempérées.

A cette époque, l'homme cesse d'être cueilleur chasseur pour devenir cultivateur éleveur, encore un peu nomade,

puis de plus en plus sédentaire. L'écobuage est alors une technique de pointe, d'une grande modernité. L'agriculteur peut aménager, grâce à elle, le tapis d'herbes que la dégradation de la forêt a créé, pour ensemen-
cer ensuite le sol.

Reconstitution de quelques scènes préhistoriques: avec des genres de bêches ou de pioches, le cultivateur retourne la couche superficielle du sol (les herbes avec leurs racines et la terre qui s'y accroche); il fait sécher le tout, avant d'y mettre le feu. Il gratte ensuite légèrement la superficie ainsi dégagée à l'aide d'un autre outil, puis d'un geste déjà auguste, sème des graines de céréales à la volée. La moisson se fera à

la faucille, en laissant des chaumes assez longs, qui seront retournés et enfouis plus tard.

Au bout de trois ou quatre récoltes, la terre est mise au repos pendant quelques saisons. Voilà inventées la jachère et la rotation des cultures. Car le paysan primitif reviendra exploiter ce même bout de terrain, amélioré par ses soins. Il finira par le considérer comme son champ. Ainsi naît vraisemblablement la notion de propriété individuelle des terres.

La méthode de l'écobuage ne cessera d'être employée jusqu'aux temps modernes. La consultation d'ouvrages comme le Larousse agricole des premières décennies du siècle passé en fournit les détails. Dans l'ordre: soulèvement des gazons, séchage, mis en tas, incinération, épandage des cendres.

Une houe spéciale, appelée *écobue*, est utilisée pour l'enlèvement des plaques de gazon, qui se fait ordinairement au printemps il est précisé que grâce à l'écobue, on obtient des plaques minces, de 30 cm à 35 cm sur 45 m à 50 cm. Plus tard seront inventés des appareils à découper le gazon

(roulettes à dégazonner) et d'autres pour

les soulever (charrues dégazonneuses).

Les mottes de gazon décollées, il s'agit à présent de passer à la phase suivante: les faire sécher. Pour un

meilleur résultat, elles seront disposées racines en l'air, ou mieux, dressées et inclinées les unes contre les autres.

Pour les brûler, l'agriculteur ne se contente pas d'en faire des tas informes. Il confec-

tionne des fourneaux. Une excavation est aménagée au milieu de l'entassement des plaques de gazon, destinée à recevoir les fagots qui permettront de mettre la combustion en train. Pour peu qu'ait été aménagé un système d'évents convenable à la base du fourneau et de sa cheminée, l'incinération se poursuivra toute seule,

jusqu'à obtention des cendres.

Parfois, méthode moins élaborée, on allume juste un feu sur lequel on jette les plaques de gazon. Dans ce cas, il est nécessaire de les secouer à la fourche pour

obtenir une incinération complète.

Les spécialistes de l'époque estimaient qu'il fallait compter un fourneau par are. Ils indiquaient également que la terre et les débris brûlés donnaient 400m³ à 800m³ de cendres par hectare.

Les qualités « engraisantes » (on veut dire leur utilisation comme engrais naturels « restituant rapidement la matière organique aux sols ») des produits de l'écobuage sont aujourd'hui très discutées, beaucoup insistant sur l'aspect plus destructeur qu'enrichissant de la méthode.

La modification intéressante des propriétés physique du sol est parfois mise en avant à propos des terrains argileux. Après écobuage, l'argile calcinée est plus dure, elle pourrait se fragmenter et devenir poreuse, rendant le sol moins compact.

Tel est l'historique de la version agricole de l'écobuage. Elle est assez éloignée de la formule pastorale, la plus utilisée de nos jours, celle qui est dans l'actualité récente, sorte de débroussaillage express et expéditif des pâturages par le feu, qu'affectionnent certains bergers des montagnes pyrénéennes (ou corses, ou languedociennes) au nom de la tradition, de l'art du feu et du coupe-feu dont ils revendiquent la connaissance.

Il est vrai qu'une telle pratique facilite quelques temps plus tard le passage des troupeaux qui peuvent trouver, dans ces zones où la végétation reprend, herbe verte à leur goût.

Quant aux jeunes arbres et autres taillis, ils auront du mal à reprendre.

Privés de leurs racines plus profondes, les sols, surtout pentus, seront dangereusement sensibles au ravinement.



Jacques BRUYERE

ANNIVERSAIRE OU RAVE-PARTY?

Alors que le correspondant faxait le 6 août 2002 à MIDI LIBRE cet article:

Un « anniversaire » mal nommé.

Sous le prétexte d'un anniversaire à fêter, une rave-partie s'est déroulée à la périphérie du hameau du « MAS » sur un terrain privé, les 3 et 4 août. Ce genre de fêtes est naturellement porteur de nuisances. C'était d'autant plus important que l'espace est réduit, la route communale étroite et le nombre de participants, probablement 200 au lieu de la trentaine annoncée...

A l'heure qu'il est, après plusieurs interventions de la gendarmerie et des pompiers l'espace est dégagé et le hameau a retrouvé son calme. Calme tout relatif car les habitants ont gardé leur rancœur. Une certaine tension à l'encontre de l'organisateur n'est pas prête de s'éteindre. Souhaitons qu'il comprenne que l'endroit ne se prête pas à ce type de manifestation et qu'il est inadmissible de prendre la population en otages pour le plaisir de quelques uns.

La liberté a des limites....

La rédaction a préféré publier celui-ci: (les correspondants ne sont pas propriétaires de leurs articles)

Rave ou anniversaire?

Le week-end des 3 et 4 août a été mouvementé à Malbosc. Et les habitants ont cru un peu vite assister impuissants à une rave-party alors qu'il ne s'agissait que d'une fête entre copains, sur le terrain privé de l'un d'entre eux. Une centaine de jeunes gens se sont en effet retrouvés sur la propriété d'un de leurs amis pour fêter son anniversaire. Les gendarmes sont passés plusieurs pour régler le stationnement, le nombre inhabituel de visiteurs présents samedi dans ce village paisible ayant quelque peu perturbé la circulation.

Un début d'incendie sur 500 m² dimanche à quelques dizaines de mètres du lieu de la fête, a entretenu la confusion. Mais les enquêteurs ont pour l'instant écarté tous liens entre la fête et l'incendie. Malbosc a retrouvé son calme en fin de week-end.

Midi Libre du 7 août 2002.

Cet été il m'a été signalé, comme l'an dernier d'ailleurs, des actes de malveillance dans le cimetière: des plaques « souvenir » cassées d'autres déplacées. Il est inadmissible que de tels faits se produisent, j'en suis navrée. Je crois savoir que des enfants prennent le cimetière pour un terrain de jeux... j'en appelle donc aux parents afin qu'ils expliquent à leur progéniture le respect que l'on doit aux morts et au lieu de leur sépulture, cela fait partie de l'éducation.

J'espère que je n'aurai pas à poursuivre les délinquants...

Le Maire

Une nouvelle saison de chasse débute.

Article paru dans le monde le 13 septembre 2002.

Simon Charbonneau, président de l'Ancer, maître de conférences en droit de l'environnement

« Faute de prédateurs, la chasse est indispensable »

Vous avez créé l'Association nationale pour une chasse écologiquement responsable (Ancer). Pensez-vous que les surpopulations actuelles de sangliers et de cervidés résultent d'un défaut de gestion ?

Dans les années 1960, le grand gibier était très rare. Les plans de chasse de l'époque ont bien géré ces populations grâce à une balsa des prélèvements. Mais la gestion de la pénurie et celle de l'abondance ne nécessitent pas la même approche. Les chasseurs ne sont pas responsables de cette situation car ils y étaient mal préparés.

L'explosion actuelle des populations trouve ses racines dans la déprise agricole. Lorsque les surfaces cultivées étaient plus grandes, la pression exercée par la population rurale sur ce gibier était très forte, ce qui enrayait toute prolifération. Aujourd'hui, d'immenses zones en friche servent de refuges aux sangliers auxquels, par ailleurs, la culture intensive du maïs fournit de la nourriture en abondance. Dans les régions méridionales, les

chênes verts colonisent d'anciennes terrasses cultivées. Les sangliers y trouvent des espaces dégagés riches en nourriture. Des pratiques mal maîtrisées ont aussi joué un rôle : l'agrainage [action d'apporter avec du grain] des animaux sauvages dans des chasses privées a contribué au déséquilibre, tout



« Il faut des chasseurs plus efficaces et mieux formés. Attirer les jeunes et sortir de cette caricature du chasseur aviné »

comme l'élevage de cochongliers, ces hybrides de cochons et de sangliers qui se reproduisent plus vite.

Quel doit alors être le rôle des chasseurs ?

Il faut des chasseurs plus efficaces et mieux formés. Attirer les jeunes et sortir de cette caricature du chasseur aviné. Le chasseur doit avoir une formation plus poussée et une meilleure connaissance de la faune et de la flore. La chasse

doit exercer une fonction de régulation des excès de populations. Les grands gibiers n'ayant plus de prédateurs, la chasse est indispensable pour maintenir un équilibre écologique. Mais il ne faut pas la réduire à cette fonction de régulation. Elle présente avant tout un caractère culturel. Regardez l'expérience du canton de Genève. Pour des raisons idéologiques, la chasse y a été interdite. Ce sont des gardes, au statut de fonctionnaire, qui sont payés pour effectuer les prélèvements d'animaux sans aucune passion. En France, ce sont les chasseurs qui payent pour chasser.

Le nouveau permis de chasser introduit pourtant de nouvelles notions dans l'exercice de la chasse. Quelles mesures sont encore nécessaires ?

Les chasseurs ont besoin d'école de tir pour s'améliorer. La formation prodiguée au sein des fédérations ne devrait pas se limiter à la simple délivrance d'un permis de chasser, mais assurer une formation permanente et continue. Les modes de chasse doivent aussi

s'adapter et changer. Culturellement, les chasseurs méridionaux n'acceptent pas l'usage du mirador pour les grands gibiers et préfèrent les battues, beaucoup moins efficaces. Il faudrait populariser la chasse à l'affût ou l'approche silencieuse, privilégiant ainsi les méthodes les plus adaptées à la situation actuelle de surpopulation.

Moins de chasseurs et plus de dégâts. L'économie de la chasse rentre-t-elle dans un cercle vicieux ?

Seuls les dégâts commis sur les cultures sont indemnisés aux agriculteurs. Mais on omet ceux qui portent atteinte à la biodiversité dans les réserves ou les parcs. Puisque la faune sauvage est considérée comme patrimoine national, la collectivité devrait participer au financement auprès des victimes. Les sociétés de chasse qui se seraient révélées inaptes à réaliser leurs plans de chasse seraient, elles aussi, mises à contribution.

Propos recueillis par Guillaume Jousset

Le voyage à Carcassonne.

la numéros 10

Autant l'avouer, début juin, on était inquiet. Personne n'était sûr du temps qu'on aurait. Mais, au matin du 12 on était rassuré: Le soleil était là!

Pour être honnête, ce n'est pas vraiment vrai, il n'y en avait que les prémices.

Vous pensez bien, qu'à l'heure où il fallait se lever pour ne pas rater le rendez-vous le départ (6 heures, à l'heure allemande, ça fait 4 heures au soleil), il n'était pas encore levé, lui, le soleil.

C'était si tôt que les plus malins avaient décidé, pour gagner une heure de sommeil, de dormir à Bessèges!

Enfin chacun était là, à l'heure, rasé de frais ou pomponnée, selon les cas, et « Cap au sud ». Quelques arrêts pour récupérer les enfants du Pays qui ont été contraints de s'expatrier dans le Gard.

Deux heures de route et l'on s'arrête près de Montpellier pour un petit déjeuner. Vous pensez bien que personne n'avait faim, on avait déjà petit déjeuné avant de partir. Mais les Ardéchois sont gens de devoir! Et ceux qui ne sont pas nés ici ne veulent pas se singulariser. On n'allait pas vexer

Alice! Et chacun a pris grand soin de ne rien laisser du chocolat, croissants, petits pains, beurre et confitures.

En route pour Limoux, et visite de cave. C'est bon la blanquette, et le premier qui dit que c'est une imitation de champagne se fait huer! On faisait du vin pétillant à Limoux alors que les Champenois en étaient encore à la piquette. Alors dégustation et puis on en prend quelques bouteilles. Ce n'est pas tant pour nous (on ne boit pas) mais quand on a des amis... A croire que certains reçoivent beaucoup.

Mais pressons vers Carcassonne: la soif de découverte archéologique, c'est sûr, peut être bien aussi qu'on ne veut pas faire attendre le restaurant du Donjon (toujours le souci du savoir-vivre).

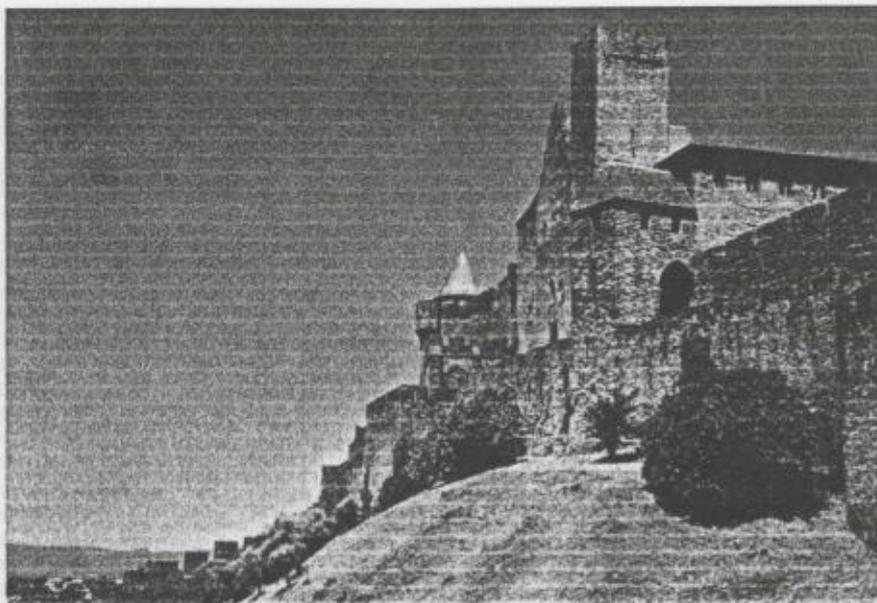
Car Carcassonne c'est, bien sûr, la plus grande cité médiévale d'Europe, mais c'est aussi l'une des innombrables patries du cassoulet, avec Castelnaudary, Toulouse, Pamiers. Et celui du Donjon est fameux, léger... C'est simple, on en a repris trois fois, (et pourtant, à nos âges, on n'a plus d'appétit), mais avec le vin local, ça passe

bien, ça laisse la place pour une petite crème brûlée. En pleine forme pour la visite du site: Tous ra-

gaillardis, on l'aurait bien fait à pied ce tour complet des remparts, pourtant, avec le petit train... (c'est surtout pour ceux qui ont des problèmes de marche, mais on n'allait pas les laisser tout seuls et leur faire honte)...on a plus vite fait le tour des trois mille mètres de murailles. Bien assis, à

l'ombre d'un dais, on est plus réceptif aux commentaires du guide qui nous fait parcourir, en 52 tours, 2300 ans d'histoire, de l'oppidum gaulois au castrum romain, des wisigoths aux sarrasins, des croisés aux anglais du Prince Noir (qui s'y cassa les dents), du déclin consécutif au traité des Pyrénées à sa résurrection par Viollet-Le-Duc.

Il est de bon ton chez les intellectuels esthètes parisiens de dire pis que pendre de Viollet-Le-Duc et de sa vision romantique de l'époque féodale. Qu'importe quelques outrances, sans lui et Mérimée, nous ne verrions plus rien de ce site magnifique qui serait resté enfoui sous la boue laissée par



les efforts conjugués des promoteurs et des squatteurs de l'époque.

Mais nos ardéchois de Malbosc ne se laissent pas prendre au caractère fallacieux de ces diatribes de bourgeois distingués. Eux, les descendants de ceux qui décapitèrent le marquis, ne pouvaient qu'applaudir à voir Viollet-Le-Duc*!

Et de rester abasourdis et d'écarquiller les yeux à contempler lices et barbicanes, douves, portes et remparts, à s'efforcer de dater les murailles selon l'appareil des pierres, mêlées de briques (gallo-romaines) ou à bossages (XIV^e siècle).

Mais le tour dans le petit train n'était qu'un repérage pour approfondissement ultérieur, selon les préférences de chacun, au cours de l'heure de visite libre.

Et il a bien été utilisé, ce temps libre: les forcenés crapahutaient sous le soleil, les sociomon-dains fouinaient dans les échoppes, les raffinés avaient trouvé, sous les platanes, des bancs ombrés où méditer l'évolution de la digestion du cassoulet.

Le problème, dans un tel voyage, c'est que finalement il faut rentrer.

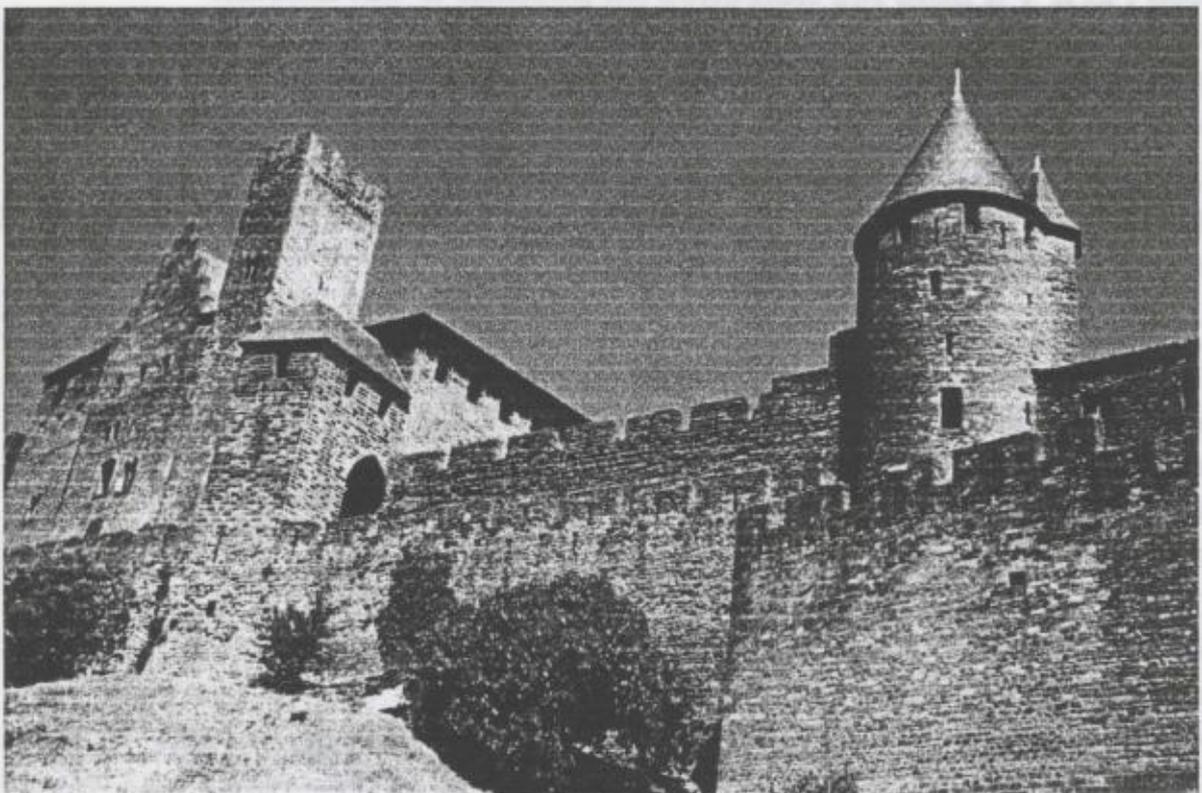
Ravis, repus, et avouons-le, assez fatigués, on regagne le car, déçus de partir déjà, satisfaits de s'installer confortablement.

Et commence le grand combat, au sort incertain, entre l'envie de s'amuser un brin, ensemble et le besoin différé de sieste. A ma droite les histoires (lestes et peu respectueuses des intérêts de l'Église) du chauffeur et les chansons de Blandine, à ma gauche, la torpeur, les petits roupillons irrépessibles. On m'a même dit que l'on avait entendu des ronflements: je crois que cela est très exagéré. Quant à moi je ne saurai me prononcer, je dormais.

Et c'est le retour au pays: chacun se quitte, ravi de cette merveilleuse ballade mais l'esprit torturé par l'angoissante question: Où irons-nous, l'an prochain?

Jean PREVEL, Le Barre.

* Je reconnais que ce calembour est non seulement lamentable, mais de plus, il offense la pensée politiquement correcte. Avouez pourtant qu'il était difficile d'y résister.



Denouza vou

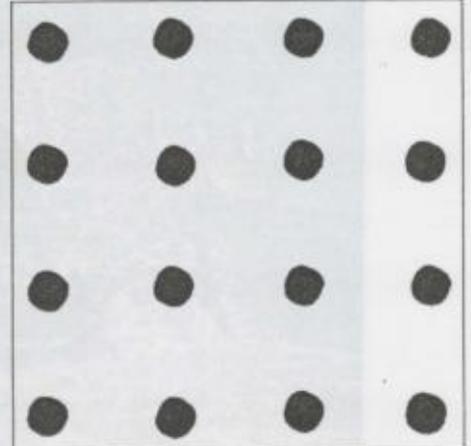
La cour des miracles

- Cléo :** La nouvelle cour, c'est cool : Si on tombe on se fait moins mal !
- Sébastien :** Le goudron, pour courir, c'est génial !
- Solana :** Le toboggan, c'est super !
- Ludmina :** La cabane, pour s'amuser, c'est très bien !
- Sinoé :** C'est dommage, il n'y a pas assez de dalles sous la cabane.
- Marie :** Moi, j'aime bien glisser sur le toboggan. Des fois il glisse mal...
- Mélodie-Amour :** J'aime bien me cacher dans la cabane.
- Ludmina :** Le toboggan glisse super bien.
- Solana :** J'aime bien me percher en haut de la tour.
- Avis général :** Quand il pleut, l'eau part vite. Après, on peut vite jouer.
- Avant,** il y avait plein de flaques et plein de boue.
- Tous les petits :** on aime bien faire du toboggan.
- Léon, Allan, Saadji :** Bernard, il veut pas qu'on monte par le toboggan.
- Tous les petits :** On préférerait jouer dans la terre. On n'a plus de sable.
- Cléo :** Il n'y a plus les marches au portail. C'est mieux.
- Gaïa :** Moi je préférais avec les marches, on pouvait s'asseoir.
- Sébastien :** Le portail, il y a un problème...
- Avis général :** C'est dommage pour la fresque...
- Cléo :** Il va falloir replanter des fleurs.
- Sébastien :** Le trou pour l'arbre devant la porte... Ils auraient pas du.
- Evane :** J'aime bien la nouvelle cour.

1) Si deux hommes mettent deux jours pour creuser un trou, combien de temps faut-il à un homme seul pour creuser un demi trou?



2) En utilisant seulement six lignes droites, reliez les seize points ci-contre



3) Une horloge sonne six coups en cinq secondes. Combien de temps mettra-t-elle pour sonner douze coups?

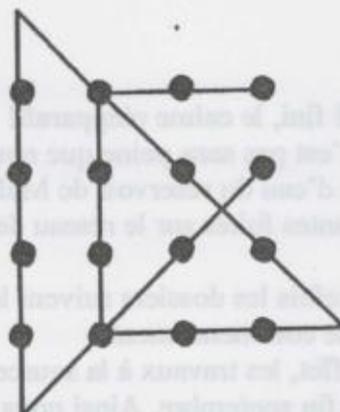
Deux pommes de terre traversent la route. La deuxième se fait écraser.

“Oh, Purée, t’as pas la frite ! ...”

4) Pourquoi les éléphants sont gris?

5) Comment sait-on qu’un éléphant est rentré dans un frigo?

Solution du 2)



Cèkinou?

A l'école de Malbosc il y a : Allan, Cheyenne, Claire-Marine, Cléo, Ellie, Evane, Gaïa, Léon, Ludmina, Marie, Mathilde, Mélodie-Amour, Saadji, Sébastien, Sinoé et Solana. Plus Christine et Bernard pour nous embêter...

Cette année, on va peut-être faire un petit film pour le présenter dans un festival.

6) A la récréation, Titi et Toto ont fait une course. Titi a gagné. Qu'a dit Toto pour frimer sans mentir?

7) Comment les espagnols appellent-ils la capitale des USA : Nuebo Yorcka ou Nueve York?

Au clair de la Lune
Mon ami Pierrot
Prête-moi ta plume
Je n'ai plus de feutres

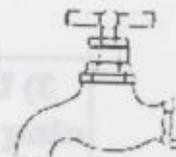
N'importe quoi ...



Solutions des jeux :
1) Vous avez déjà vu des demis-trous, vous?
3) 11 secondes puisqu'il y aura 11 intervalles.
4) Pour ne pas les confondre avec les fraises des bois.
5) Il a laissé des traces sur le beurre.
6) Il a dit : "Moi, j'ai fini deuxième et Titi avant-dernier.
8) Washington, comme tout le monde



SERVICE D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT: QUOI DE NEUF?



L'été fini, le calme réapparaît!

Ce n'est pas sans peine que nous avons affronté: le manque d'eau au Chef lieu; l'inquiétante baisse de niveau d'eau du réservoir de Malbosquet due à une fuite d'eau introuvable depuis plus de 10 ans, et les importantes fuites sur le réseau de Mourèdes (3 depuis le mois de juin).

Toutefois les dossiers suivent leurs cours. Pour certains la fin est proche tandis que pour d'autres ce n'est que le commencement.

En effet, les travaux à la source de la Doue à Mourèdes (délimitation du périmètre de protection) se sont finis fin septembre. Ainsi nous allons pouvoir réaliser le périmètre de protection de la source de Tirelong à Malbosquet.

De même l'appel d'offre pour les travaux de l'interconnexion Aubrias/Chef lieu est clôturée. Nous devrions pouvoir débiter les travaux avant la fin de l'année et si tout se passe bien, les manques d'eau ne devraient plus se faire ressentir l'été prochain.

En ce qui concerne l'assainissement, l'étude se poursuit, le conseil municipal devra bientôt prendre des décisions, à savoir: dans quel hameau mettra-t-on un dispositif d'assainissement collectif? Les estimations du bureau d'études ne sont pas très encourageantes!

D'ici la fin de l'année, je passerai dans toutes les maisons afin de distribuer le REGLEMENT DU SERVICE D'EAU POTABLE. Ce règlement n'est ni plus ni moins le règlement appliqué par le service depuis son commencement. Seulement chaque abonné doit en avoir un exemplaire.

En même temps, je vous ferai signer un contrat d'abonnement qui officialisera votre adhésion au service et qui laissera une trace dans les archives. Ce contrat aurait dû vous être remis lors de votre raccordement au réseau d'eau, il justifie votre facture.

Le jour où vous déciderez de déménager, il faudra faire une demande écrite de résiliation d'abonnement.

Courant septembre vous avez reçu votre facture d'eau. C'est l'occasion pour nous de vous rappeler le fonctionnement du service d'eau potable.

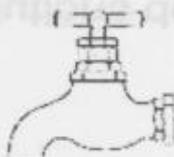
Malbosc est l'une des rares communes gérant encore l'eau en Régie Directe. Nous gérons l'eau directement dans un cadre réglementaire public. Le service ne se distingue pas de l'autorité sous laquelle il est placé. Un budget annexe est tenu.

Sur votre facture vous payez:

- l'abonnement
- la location du compteur

Ces deux éléments forment la partie fixe de la facturation. Elle est utilisée pour l'entretien des réseaux et installations, le relevé des compteurs, la facturation, les frais de personnel et le coût des emprunts.

- le prix du mètre multiplié par votre consommation
- la taxe FNDAE (Fonds National de Développement des Adductions d'Eau). Elle sert à aider les communes rurales à s'équiper pour la distribution de l'eau potable et l'épuration des eaux usées. Elle est redistribuée à la commune sous forme de subvention.



Le mode de gestion de l'eau par les communes fait varier le prix du mètre cube et de l'abonnement. En effet, si la commune décide de déléguer la gestion de l'eau à une société d'affermage, le prix de l'eau se verra augmenté car la société voudra faire des bénéfices. Cependant si le prix de l'eau est plus cher, cela signifie que de plus gros investissements peuvent être réalisés tels que extensions de réseau ou changement de canalisations, postes de javellisation plus sophistiqués, etc...

En 2002, le prix moyen du mètre cube sur toute la France est de 2,13 € (13,97 francs.) soit 1,38 € (9,05 francs) de plus qu'à Malbosc.

Faisons une comparaison de facture d'eau entre Malbosc et une commune du SEBA (Syndicat des Eaux de la Basse Ardèche) où l'eau est gérée par la SAUR-CISE.

Basons-nous sur les tarifs 2002 et émettons l'hypothèse que la consommation domestique annuelle est de 120 m³.

	SAUR		MALBOSC	
	UNITAIRE	TOTAL	UNITAIRE	TOTAL
ABONNEMENT + LOCATION COMPTEUR	112,34	112,34	72,00	72,00
PRIX DU METRE CUBE	1,85	222,00	0,75	90,00
TOTAL		334,34 €		162,00 €

La différence est saisissante, il y a 172,34 € de différence soit 1 130,48 francs.

ALORS PAS SI CHERE QUE CELA L'EAU A MALBOSC!!

Quelques chiffres qu'il est bon de connaître.

Consommation moyenne journalière par personne: 100 à 200 litres.

Une personne consomme en moyenne 50 m³ par an.

Consommation annuelle moyenne d'une famille: 120 à 150 m³.

Une chasse d'eau consomme: 6 à 12 l par utilisation (selon le modèle).

Lave linge ou lave vaisselle: 30 l en moyenne.

Une douche consomme: 60 l environ pour 5 minutes d'utilisation.

Un bain consomme 160 l environ.

Fuites

Un robinet qui goutte: 4 l/h soit 35 m³.

Un filet d'eau: 16 l/h soit 140 m³/an.

Une chasse d'eau: 40 l/h soit 350 m³/an.



E. MARCELIN

PREVENTION DES INCENDIES: UN DECRET D'APPLICATION DE LA LOI D'ORIENTATION SUR LA FORET.

La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001 (JO du 11 juillet 2001) renforce la prévention des incendies de forêts. Un décret d'application de la loi précise ces nouvelles dispositions. **L'extension du champ de la servitude de passage**, prévue par la loi, s'applique désormais aux bois classés par l'autorité administrative et situés dans les régions particulièrement exposées aux incendies et aux massifs forestiers situés dans les régions Aquitaine, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Poitou-Charente, Provence-Alpes-Côte d'Azur et dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme, à l'exception des massifs déterminés par le préfet du département. La servitude porte non seulement sur la continuité des voies de défense contre l'incendie mais concerne également la pérennité des itinéraires et l'établissement des équipements de protection et de surveillance. Son assiette est étendue à une largeur permettant l'établissement d'une bande de roulement de six mètres. Cette servitude est créée par le préfet, **après avis des conseils municipaux des communes intéressées** et celui de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité; à défaut de réponse dans un délai de deux mois, cet avis est réputé favorable.

Par ailleurs, **chaque département**, situé dans l'une des régions précitées, doit désormais être couvert par un **plan de protection des forêts contre l'incendie**, élaboré par le préfet avant le 1er janvier 2004. Ce plan peut être régional. Le plan est **soumis pour avis aux collectivités locales concernées** et à leurs groupements, qui ont deux mois pour faire connaître leurs observations éventuelles. A défaut de réponse à l'issue de ce délai, leur avis est réputé favorable.

La loi étend les cas où l'on peut recourir au **brûlage dirigé**. Désormais l'Etat, les collectivités locales et leurs groupements et les asso-

ciations syndicales autorisées peuvent recourir à l'incinération et au brûlage dirigé dans toutes les zones où la protection contre les incendies le rend nécessaire, à l'exception des périmètres d'aménagement ou d'équipement où s'appliquent des mesures de prévention renforcées. Ces travaux nécessitent **l'accord écrit ou tacite des propriétaires**. En pratique, une lettre recommandée sera adressée au propriétaire de la parcelle. Le propriétaire a un mois pour répondre. A défaut, son accord sera réputé donné. Le décret précise les opérations de brûlage dirigé.

Par ailleurs, le principe selon lequel il est défendu à toutes les personnes autres que les propriétaires de terrains, boisés ou non, de porter ou d'allumer des feux sur ces terrains à **moins de 200 mètres d'une forêt** est désormais inscrit dans la loi. Le décret précise les conditions d'application de ces mesures par le préfet.

Enfin, la loi précise les **obligations de débroussaillage** imposées aux propriétaires pour lutter contre l'incendie. Trois types d'obligations doivent être distinguées: celles qui sont imposées par le préfet, celles directement prévues par la loi et celles déterminées par un plan de prévention des risques incendie. Le décret précise certaines d'entre elles.

Il précise aussi l'**obligation du maire de pouvoir d'office aux travaux de débroussaillage**. Il ne peut être procédé à l'**exécution d'office** de ces travaux que si, un mois après la mise en demeure, il est constaté, par le maire ou son représentant, que ces travaux n'ont pas été exécutés. Le maire arrête le mémoire des travaux faits et le rend exécutoire.

Décret du 29 avril 2002 - Agriculture et pêche - JO du 2 mai 2002, page 7979.

SICTOBA - TRI SELECTIF - ENCOMBRANTS

Lors de sa réunion du 9 juillet 2002, le comité syndical du SICTOBA a décidé que le tri sélectif des emballages débiterait en novembre prochain.

Cette opération demande un important dispositif de communication dans lequel les communes sont fortement impliquées.

Un relais du tri, interlocuteur direct du SICTOBA est nommé dans chaque commune. Pour MALBOSC, c'est Elisa MARCELIN qui a proposé sa collaboration. Elle est déjà connue de la plupart d'entre vous puisqu'elle est en charge de l'eau et de l'assainissement, domaine dans lequel elle donne entière satisfaction. Je pense donc qu'elle sera un excellent relais...pour vous informer sur le tri sélectif.

La collecte des encombrants pose un énorme problème au SICTOBA car le volume augmente d'année en année.

« le syndicat souhaite que les demandes soient adressées aux mairies qui répercuteront... il rappelle que ce service est réservé:

- aux personnes qui n'ont pas de moyen de déplacement.
- Aux personnes qui ont du mal à se déplacer ou dont la nature ou la quantité d'objets à enlever est trop importante pour qu'ils le fassent par leurs propres moyens.
- Aux personnes vivant dans des communes trop éloignées des déchetteries existantes.

Dans tous les autres cas les gens doivent se rendre aux déchetteries gérées par le syndicat.

Chaque commune est responsable sur son territoire: il est donc indispensable que chaque Maire fasse en sorte que les amas de déchets encombrants soient évités.

Cela crée des dépôts permanents que l'on ne maîtrise plus. Les déchets ainsi déposés sont enchevêtrés ce qui rend leur collecte dangereuse et engendre une perte de temps. De plus des déchets non concernés par ce service (toxiques - gravats) accompagnent souvent les encombrants et ne sont pas collectés. »

Si vous avez circulé dans la commune vous avez pu constater l'étendue des dégâts - les employés communaux ont nettoyé tous les dépôts: ils ne sont pas restés propre 48 heures! On croirait que tous en même temps avez changé de réfrigérateur, de gazinière et de lave-linge... Le bois s'entasse à Sabuscles, les sacs d'aiguilles de pin ou de feuilles mortes... sont une aberration totale quand on habite dans un village rural. Les carcasses de véhicule qui fleurissent un peu partout ne sont pas mal non plus dans leur genre « protection de l'environnement »... Le code prévoit l'enlèvement d'office après mise en demeure non suivie d'effet, à la charge du propriétaire. Je vais donc utiliser le droit que me donne le législateur.

La déchetterie des Vans fonctionnera dans le courant du premier semestre 2003, espérons que les dépôts de la commune en seront soulagés.

Des conteneurs à verre sont installés dans chaque hameau et vidés par les employés communaux chaque semaine, pourtant on trouve encore des verres dans les ordures ménagères, sachez que l'on peut connaître la provenance et poursuivre le délinquant.

Il est pourtant facile de prévoir un carton où l'on met les verres, on le vide dès qu'il est plein dans le conteneur prévu à cet effet. Sachez aussi que lorsque le tri sélectif fonctionnera, l'entreprise chargée de la collecte laissera les sacs non conformes. Serons-nous aussi bon que nos voisins gardois en matière de tri sélectif?

A. ICARD

CHASSE - DEGATS DES SANGLIERS

A l'initiative du greffe du tribunal d'instance, une réunion est prévue en mairie le 13 novembre 2002 à 14h30, à la suite de plaintes consécutives aux dégâts causés par les sangliers.

Les présidents des ACCA de Malbosc et Aujac ainsi que des représentants de la fédération départementale de la chasse seront conviés.

Les habitants de la commune intéressés par le problème sont invités. Le but est d'essayer de trouver une solution pour pallier les inconvénients de la prolifération des sangliers.

A. ICARD

Tri sélectif

Une nouvelle étape va être franchie avec prochainement, début novembre 2002, l'installation du tri sélectif sur la commune des Vans.

D'après les statistiques fournies par « Adelphe », 50% du volume des ordures collectées sont des emballages. Il apparaît donc très intéressant de mettre en place ce tri sélectif. Précisons tout de suite qu'une évolution de nos comportements ne se fera pas du jour au lendemain et qu'un travail d'information est la clé de la réussite d'une telle implantation.

Un courrier sera envoyé par le SICTOBA à chaque habitant, annonçant l'opération et le passage dans chaque foyer d'agents chargés de la distribution de sacs de pré-collecte.

Explication : le tri sélectif reposera sur l'installation dans chaque commune de bacs de collecte à couvercle jaune, acceptant les emballages et uniquement les emballages. Tout cela sera précisé par courrier, écrit sur les sacs de pré-collecte distribués, mais aussi mentionné sur les containers jaunes. Sachez que cela permettra de collecter à part : les flaconnages plastiques (bouteille d'eau minérale, de cola et aussi de lessive, de shampoing), les cartonnettes (boîtes de biscuits, de riz, etc. ...), les tétra bricks (boîte de lait, de jus de fruit) ainsi que les emballages métalliques (boîte de conserve, boîte de boissons, spray, etc. ...).

Des renseignements complémentaires seront fournis sur les fréquences de ramassage des containers jaunes, sur la répartition, l'emplacement de ceux-ci, sur les entreprises qui ont été sélectionnées, etc. ... Un n° Vert sera à votre disposition. Un véritable effort de communication sera assuré par deux animateurs du SICTOBA : Clarisse ROBERT, déjà en place et Hervé RICHON (21 ans - de Chambonas), engagé à plein temps comme animateur du tri.

40 containers à couvercles operculés (dans lesquels on ne peut introduire que certains emballages) seront installés aux points de collecte existants : près des containers carton - verre et des containers classiques d'ordures ménagères.

Tous ces matériaux pré-triés par nous et collectés à part seront recyclés. Ils retournent pour la plupart dans la filière de production dont ils sont issus sauf certains plastiques qui sont utilisés dans l'industrie textile (ex : pull polaire).

Le Conseil Général, la Région, l'Ademe et l'Europe participent au financement de cette opération.

Notons aussi que le SICTOBA, grâce à l'aide de ses partenaires financiers, a confié à une association (le Réseau d'Education à la Nature et l'Environnement) agréée une animation dans toutes les écoles primaires du SICTOBA à raison d'une demi-journée par classe.

Ces quelques lignes ne font que présenter le projet. Une véritable campagne d'information et de sensibilisation va se mettre en place. Elle nécessite des acteurs relais dans chaque commune. Une information complète et sans cesse diffusée permettra de faire évoluer nos habitudes de vie. Le tri sélectif et le recyclage y participent.